

[1]

#### Tour de passe-passe sur les postes

Le 7 avril dernier, le ministre de l'Éducation nationale annonçait la création de 1 248 postes supplémentaires à la rentrée 2020. Mais le compte n'y est pas et aura pour conséquence le recrutement de près de 100 contractuels et la limitation des droits des enseignant-es notamment pour le temps partiel ([pétition académique en ligne \[2\]](#)). [Lire plus ici \[1\]](#)

Cette nouvelle dotation prouve que les 440 créations de postes initiales étaient largement insuffisantes. La crise sanitaire a mis en exergue les inégalités tant sociales que scolaires, or les départements qui ont des populations plus fragiles et des écoles en éducation prioritaire sont les grands oubliés de cette rallonge en postes.

Par ailleurs, des postes de maîtres supplémentaires ou de RASED continuent à être supprimés. Le ministère ne tire pas les leçons de la séquence et ne met pas tout en œuvre pour lutter contre les inégalités. Ces 1248 postes supplémentaires, déjà répartis entre les départements, auraient dû déboucher sur 2496 recrutements de stagiaires supplémentaires. En effet, les lauréats du concours seront enseignants stagiaires à mi-temps.

Or, le ministère n'annonce la création que de 625 places supplémentaires aux 10 790 déjà prévus au CRPE 2020.

Comme l'an dernier, 700 places seront également créées au concours supplémentaire de Créteil et Versailles. Cette annonce maintient les inquiétudes sur la rentrée, car le nombre d'enseignants ne sera pas suffisant pour occuper ces postes. Les 625 recrutements ne correspondant qu'à 312 moyens d'enseignement à temps plein. Cela conduira à recruter près de 1 000 contractuels, malgré la promesse du ministère de ne pas recourir à des personnels non formés.

Le SNUipp-FSU demande, a minima, l'ouverture des listes complémentaires pour couvrir les besoins. Pour lutter contre les inégalités et permettre de répondre aux besoins de tous nos élèves, c'est d'un plan d'urgence avec des enseignants ayant appris le métier dont l'école a besoin. Cela impose de réfléchir dès à présent à un plan de recrutements à la hauteur des défis qui s'imposent à l'école. Le ministre est garant de la continuité et de la qualité du service public d'éducation. Cela ne peut pas passer par un tour de passe-passe sur les postes dans les écoles.

**URL source:** <http://snuipp37.fr/snu2/postes-concours>

#### Liens

[1] <http://snuipp37.fr/snu2/postes-concours>

[2] <https://framaforms.org/pour-les-droits-des-professeurs-des-ecoles-1591625551>